

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

N°039

<b>OBJET :</b>	<b>DÉROGATION COLLECTIVE AU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS DES COMMERCES DE DÉTAIL ET DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE DE LA VILLE DE CARCASSONNE POUR L'ANNÉE 2026</b>		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

**EXCUSES** : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

En vertu de l'article L3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au Travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le maire peut décider de déroger au repos dominical des salariés employés dans les commerces de détail et la grande distribution après avis du Conseil Municipal.

La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude et l'Association des Commerçants de la Bastide proposent les dates suivantes : 12 juillet, 29 novembre (week-end du Black Friday), 6, 13 et 20 décembre 2026.

Le choix des dates tient compte des périodes de forte affluence de la clientèle, à savoir les fêtes de fin d'année.

Concernant les professions de l'Automobile, conformément à l'article L3132-26 du Code du Travail susvisé et à la Convention Collective Nationale de Services de l'Automobile du 15 janvier 1981, article 1-10 portant réglementation des périodes de travail et de repos, le Conseil National des Professionnels de l'Automobile propose à destination des entreprises distributrices de véhicules sur la commune de CARCASSONNE, les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le choix des dates précitées afin de permettre à Monsieur Le Maire d'édicter un arrêté correspondant conformément à la loi et pour chacune des deux parties.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à la majorité les propositions ci-dessus énoncées  
Mme JULIEN vote contre  
M. BELMAS, Mme KERRINCKX, M. MONTAGNE s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Gérard LARRAT

011-211100698-20251218-28225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025  
Publication : 23/12/2025